

Kaliméra / il y a quinze années

[Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)
[Bench Rest- Règlements et directives](#)

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a dix années et a été effectuée par Lepigeon.

Kaliméra / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)
[Règlementpour arbitre Bench Rest](#)

Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a dix années et a été effectuée par Lepigeon.

jpdx / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Ce qui m'étonne, c'est que pour uneversion "officielle flamande" traduite (par qui ???), il n'y a pas d'en-tête "officielle" de la fédé nationale.

De plus, ce texte ressemble furieusement à celui émis par René Lauwers de la FSTN...

Kaliméra / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Pour tout renseignement , voir GABY, qui m'a transmis ces documents ..

GABY / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

coucou jean-pierre , c est olivier .

ton collegue aprentit arbitre.

je confirme que le deuxieme document ressemble ou est peut etre celui de rené lauwers.
ce sont les directives de match que antoine lizin avais envoyer aux arbitres.

MAIS ? le premier document afficher par kalimera est bien le reglement que les arbitres aurais du faire et feront

dans l'avenir appliqué.

a welkenraedt , les reglements n etais pas clair. et de ce fait il fut difficile de reprimander les tireurs qui n avaient pas
pus avoir ce reglement.

tu peux contacté george gilbert. il te confirmera que c est bien ce premier reglement qui est la traduction du texte
flamand.

et que c est donc celui la qui sera appliqué aux national. a moins qu il y aie encore des changement d ici la .
ci il y en avait , meme si j en doute . je vous mettrai au courant.

amicalement .
olivier gabriel

wraith / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Salut à tous,

"4.2.9.2.3. Un appui avant supportera la partie avant de la carabine et un appui arrière supportera la partie arrière
avant de la carabine."

C'est quoi la partie arrière avant de la carabine ?

Kalimèra / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Ce doit être la partie qui est à l'avant de l'arrière
et pas à l'arrière de l'avant de l'arrière

wraith / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

ça m'aide pas beaucoup ça !

Faut-il comprendre que l'appui arrière est autorisé ;29

giacojp / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

entre l'arriere et la queue de detente

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Ca va encore discuter bcp. Carabine limitée à 6,...kg, sac de sable dont la compression.... etc. etc.

Ca élimine la plupart des appuis avant de chez Cicognani qui n'utilisent pas un sac de sable mais une matière en Cordora "dure"(?). Et dire que la plupart des français, les belges du sud et les Luxembourgeois utilisent l'appui Cicognani.

Catégorie **Unlimited** = libre (libre veut dire quoi)?

Comme il faut respecter le règlement (**je ne le conteste pas**), les championnats BR50 en... Belgique, pour moi, c'est du passé. Je ne vais pas changer mon arme et mes "appuis" pour 3 concours annuels (Prov.-Rég.-Nat.). Comme pour moi le tir est "un loisir" je continuerai de tirer pour l'amusement hors compétition

wraith / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Bonjour Manu, je te sens très désabusé.

Tu me fais peur avec le pied cicognani : j'ai un sac avant en cordura sur le mien qui est aussi souple que celui en cuir. Je suppose que c'est pas de ça que tu veux parler.

Giacojp : donc l'appui arrière est autorisé ?!

jpdx / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Où ça va surtout g...ler, c'est que ce règlement d'amateur est partagé en 2 :

4.2.9.1 : Règles pour le fusil à percussion centrale qui reprend les directives techniques de chaque catégorie.

4.2.9.2 : Règles pour le fusil "avec Rimfire" qui ne reprend que les armes en 22lr sous les 14 lbs et pour lesquels les autres caractéristiques techniques NE sont PAS d'application, sinon elles devraient être reprises...

D'autre part l'art 4.2.11.12.4 spécifie que les sacs de sable sont autorisés (avec leurs caractéristiques) mais NE sont PAS obligatoires...donc d'autres types de support sont valables.

Et ce qui n'est pas interdit est autorisé...

Par contre, il y est bien spécifié que le(s) support(s) ne peu(ven)t être fixé(s) à l'arme...

Héhéhé, tu te souviens de Daniel, Olivier ?

Mais méfiance quand même car ce document est une traduction du flamand, lui-même une traduction de l'anglais !!!

jpdjx / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

***Et ce n'est pas fini : Fusil, dit; «Heavy Bech Rest Rifle ».
Canon de longueur égale ou supérieur à 18 pouces (45,72mm)
Ca, ça fait un peu court le canon surtout pour du percussion centrale !!!
Amateurs, je l'ai déjà écrit mais je le confirme***

Kalimèra / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Citation

jpdjx

***Et ce n'est pas fini : Fusil, dit; «Heavy Bech Rest Rifle ».
Canon de longueur égale ou supérieur à 18 pouces (45,72mm)
Ca, ça fait un peu court le canon surtout pour du percussion centrale !!!
Amateurs, je l'ai déjà écrit mais je le confirme***

45,72 mm = 4,572 cm de longueur ... pffffff pas un long canon ça , même pas pour un vélo-dog

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Citation

wraith

Bonjour Manu, je te sens très désabusé.

Tu me fais peur avec le pied cicognani : j'ai un sac avant en cordura sur le mien qui est aussi souple que celui en cuir. Je suppose que c'est pas de ça que tu veux parler.

Giacojp : donc l'appui arrière est autorisé ?!

Non, c'est de l'autre modèle avec "machoires" qui permet de régler la largeur pour l'adapter à chaque crosse.

jpdjx / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Manu,

***Pas d'affolement, tant que tu ne serres pas les mâchoires sur le fût de l'arme, c'est OK...
Ou alors, on nous mitonne un coup tordu !
Faut pas oublier que cette discipline est déjà très pratiquée au nord du "rideau de betteraves" et qu'ils n'aimeront pas qu'on les batte...
et honnêtement, on n'y est pas (encore) car ils font ça au niveau international !!***

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act
Document divulgado em virtude da Lei de Acesso à Informação

lagaffe / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

heu , je vais peut etre faire une suggestion idiote

pour quoi ne pas faire un recueil de toutes vos observations sur ce nouveau reglement , d y soulever les points divers qui semblent heurter , et d envoyer le tout a la fede , en demandant des eclarcissement et suggestions

ça pourrais peut etre faire avancer le schmilblik de maniere positive

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act
Document divulgado em virtude da Lei de Acesso à Informação

giacojp / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

ben voilà

une bonne idée

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act
Document divulgado em virtude da Lei de Acesso à Informação

jpdjx / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Bof....

Quand le questionnaire théorique LTS a été diffusé sur le site de la fédé (avant d'apparaître dans "Tirs", j'ai envoyé quelques réflexions proactives auxquelles je n'ai même pas eu de réponse. Alors...

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act
Document divulgado em virtude da Lei de Acesso à Informação

Mosby / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Ha Ha, toi aussi...

lagaffe / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

a se demander s'il y a encore qq chose de cohérent dans ce pays !

et que faire pour ramener M. Bon sens . ;28

dehaut / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Bien la preuve que cette fédération est gérée par des anarchistes

GABY / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

messieurs JPDJX , lors des courts d'arbitrage notre PROFF a bien dit .

que n'étais autorisé que ce qui était spécifié dans le règlement .

et non comme tu le dis , que tout ce qui n'est pas interdit est autorisé.
cela était bon avant , mais maintenant c'est fini.

N'EST AUTORISÉ QUE CE QUI EST SPÉCIFIÉ DANS LE RÈGLEMENT; et rien d'autre.

salut à tous , si vous avez des suggestions pour faire évoluer une catégorie que vous aimez.
à vous de le faire savoir et dire vos desiderata. pour tenter de faire évoluer les choses.

pour ce qui est des supports avec une plaque sur le côté , comme la dit JPDJX . il ne peut pas être serré sur l'arme.

car , il est dit que aucun système pour réduire le recul de l'arme n'est autorisé. donc pas de calage de l'arme
vers l'arrière et rien pour freiner ou ralentir celui-ci.

il est également dit pour le 22 que les supports doivent être des sacs de sable. mais les supports doivent avoir un
enfoncement à la pression du doigt de 6MM minimum (si je me souviens bien) . puis il est marqué les matériaux
interdits et autorisés pour la conception de ce coussin.

je pense donc que ton support avant peut être autre chose qu'un sac de sable. mais qu'il doit rester dans les
descriptions des caractéristiques.

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Une pression de 6mm minimum au doigt (quel doigt? celui de JPDJX, de Lagaffe de Cassius Clay ou le mien?)
à ce tarif aucun vrai "bag" ne sera réglementaire à moins d'utiliser une... éponge entourée d'une peau de chamois
ou un bag vide de toute substance. ;19 Mais est-ce réglementaire? ;19

Je suppose que les arbitres désignés pour le contrôle sont munis d'un instrument de mesure dans le doigt car...
5,99mm c'est pas 6mm

GABY / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

oui en effet les arbitres vont peut être avoir des doigts jauges.

non pas du à une mutation du dis arbitre , mais à une protaise de doigts qui sera étalonnée à 6mm et avec deux petite ailette sur le côté . ce qui permettra de bien mesurer cette profondeur.
et oui , on peut innover si nécessaire.

maintenant , le règlement est le même pour tout le monde. les règlements sont faits dans le but de ne pas léser un tireur par rapport à un autre. et donc que tous les compétiteurs aient les mêmes chances.

espérons que cette jauge , si elle est fabriquée !

éliminera les compétiteurs qui préféreront ne pas mettre leur matériel en conformité , de peur de ne perdre quelque point dans cette compétition et donc de ne pas battre à la régulière LEUR FRÈRE D'ARME .

certain tireur ferait tout pour faire des points pour progresser dans la compétition. MAIS , jusqu'où peut-il aller .

JUSQU'À NE PAS ENFREINDRE LE RÈGLEMENT ! dans 1 souci d'égalité.

je pense toujours aussi qu'un règlement est fait pour évoluer. et de ce fait , que des changements leur seront peut être adoptés.

sportivement .
olivier

wraith / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

bonjour à tous,

Manu, je te rejoins complètement quand tu fais allusion au manque de précision quant à la force à exercer pour déterminer l'enfoncement des 6mm dans le sac.

Concernant ce point de règlement, quelle est en fait l'utilité d'une telle restriction ? Est-ce que cela a une grosse influence sur la précision des tirs ?

GABY / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

votre sac de sable. vous pouvez le ramolir avant le contrôle.

il faut qu'il se tasse lors du contrôle. si il est comprimé après le concours cela du au poids de l'arme n'a pas d'importance.

il suffit donc de décompresser le sac avant d'aller au contrôle.

le fait des 6MM a sûrement été réalisé pour ne pas avoir un support trop dur. style mousse hyper compact ou caoutchouc.

maintenant , chaque arbitre a une force differente c est un fait.

mais je pense que tout ceux qui on envie de respecter le reglement , save tres bein vers quelle genre de suport ce diriger .

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Pour Gaby.

D'accord, le règlement est fait pour tout le monde, mais le règlement est "merdique" dans sa conception et c'est là le problème. Il permet une multitude d'interprétations.

Faire 150 bornes pour tirer 25 coups et s'entendre dire: "désolé" vous ne pouvez pas tirer. Vous devez vider votre sac arrière (OK;32) mais aussi changer votre appui avant, car il ne correspond pas au règlement"

NON MERCI

GABY / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

m14 , c est ton choix de ne pas venir tirer.

tu en as totalement le droit. mais pour 1 premiere année de competition bench- rest en belgique , il faut le temps que cela ce mette en place.

j esperre que tu reveindra , si les choses s ameliore.

si tu etais convoquer a une competition pour la quelle tu a ete qualifié , je te rapelle juste d envoyer un email de deconvocation ou de sonner.

car normalement , les personnes selectionné pour un concours et ne ce deconvoquant pas sont radier de la dite competition.(meme si cela est rarement apliquer !)
bonne saison a toi .

giacojp / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Manu , il me semble avoir vu un classement ou tu es en troisieme position au 50 m BR non ou j'ai mal vu.

Win44 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Bonsoir à tous,

Que voici un sujet intéressant car j'entends parler de la mise en place de ce règlement depuis plus d'un an. C'est effectivement une très bonne chose que de mettre officiellement par écrit des règles nationales pour le bench rest mais ... pas n'importe comment.

Concernant le bench rest classique à 100 m et plus, je n'en dirai rien car je ne le pratique pas et, de toute façon, les règles internationales sont depuis longtemps bien établies.

Par contre, il faut absolument préciser le règlement du bench rest 22 à 50m et 25 m.

J'ai participé au championnat provincial l'année passée et aux provincial et régional cette année où beaucoup de tireurs venant de provinces différentes sont équipés en toute bonne foi avec des matériels très différents car respectant les règles de leur province !

Au concours provincial de l'année passée, j'avais même proposé mon aide aux responsables présents pour les aider à faire avancer les choses et j'avais aussi envoyé un règlement plus précis, plus accessible et plus complet ayant comme bases celles de la province du Hainaut (basée sur le très bon règlement de la province de Namur de René Lauwers et celles de l'UKBR22 et de l'European Rimfire & Air Rifle Benchrest Shooting Federation qui sont les deux associations qui rassemblent le plus de pays et de compétiteurs dans cette discipline).

Quand on prend donc la traduction mise sur ce post, elle n'est pas spécifiquement pour le 25m et 50m et le poids de 14 livres ne se retrouve pas dans les règlements précités. Autre différence : le bipied n'est pas repris !

Bon, je ne vais pas continuer à comparer sans avoir toutes les données mais je suis déjà très satisfait qu'un règlement se mette en place.

Je rajouterai juste que les arbitres doivent avoir les moyens de vérifier les armes et les cibles : pesons et jauges 22 à utiliser systématiquement car une grande partie des impacts doit être vérifiée sur des cibles aussi petites.

Il faut juste que notre règlement corresponde le plus possible aux pratiques internationales les plus usuelles afin que certains des tireurs belges qui veulent y participer aient leur matériel adéquat et autorisé pour y être admis. J'espère que Gaby donnera son avis et nous tiendra au courant de l'avancée de l'accouchement ;o)

GABY / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

bonjour a tous , je n est pas beaucoup de nouvelle a vous donner.

A`PART que certain arbitre qui etais present a welkenraedt , on demander aux responsable de l arbitrage arme d epaule de la region francophone et aux responsable de l arbitrage urstb-f de faire le nessécaire pour etre coherent dans leur decition et reglement.

je pense que des discussions aurons encore lieux sur ce sujet avant les national. ce qui permetra de metre un bon debut de reglement pour l année prochaine.

j espere que des discussions aurons encore lieux sur ce sujet ce mois ci.

de toute facon , je remetrais le sujet sur la table et on vera bein.

ce qui est sur c est qu il manque des choses dans ce reglement et des chose primordial. qui sont dans la versions FFTIR .

PS ; tout ce que je peux dire de plus , c est que certain arbitre qui on demander une evolution du reglement en vraiment du poids dans la balance.

lagaffe / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

eh bien merci pour le mal que tu te donne a faire bouger le schmilblick , et surtout merci de nous tenir informés ! ;15

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information.

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Win44 a écrit: ayant comme bases celles de la province du Hainaut (basée sur le très bon règlement de la province de Namur de René Lauwers et celles de l'UKBR22 et de l'European Rimfire & Air Rifle Benchrest Shooting Federation qui sont les deux associations qui rassemblent le plus de pays et de compétiteurs dans cette discipline).

Voilà une solution simple.

Pourquoi vouloir compliquer et "concoter" un règlement à la belge, qui n'arrange personne (ou peu) et qui laisse le doute avant la compétition????

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Citation

giacojp

Manu , il me semble avoir vu un classement ou tu es en troisieme position au 50 m BR non ou j'ai mal vu.

Régional à Welkenraedt avec un "bag" avant Cicognani qui n'est (peut-être????) pas réglementaire

PS. Le reste du matériel, lui, l'était: arme à 6kg, fût à 7cm et bag arrière ayant une compression de plus de au doigt.

Et pour l'anecdote: au Régional j'ai fait 241/250 et 18 mouches. Ce W.E. au 1er BR50 du CTF j'ai fait (1er) avec 246/250 et un bag avant "sable" (réglementaire????) avec un "fût de 6cm = larg. du bag utilisé"

GABY / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

félicitation pour ton résultat au ctf.

comme quoi , il y encore moyen d'être plus performant.

j'espère que si tu viens aux nationaux , tu feras le même résultat ou meilleur.

comme quoi même avec le sac de sable demander par le règlement , il y a moyen de faire de très bon résultat.

aux plaisirs de te voir à Sprimont , je te payerais volontiers un pot .;15

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Un jour n'est pas l'autre. Je ne suis pas un "spécialiste" du BR50. J'ai juste une super arme qui va bien avec des...
Lapua super Club

lagaffe / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

ben , ç est ça le bench , trouver le couple ideal arme , munitions,tireur

le menage a 3 en somme

aimé / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Ou, mais parfois ménage à 4 avec l'arbitre et la Sius qui déraile...
et c'est du vécu !

jpdjx / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Citation

GABY

messieurs JPDJX , lors des court d arbitrage notre PROFF a bein dis .

que n etais autorisé que ce qui etais specifié dans le reglement .

et non comme tu le dis , que tout ce qui n est pas interdit est autorisé.
cela etais bon avant , mais maintenant c est fini.

N EST AUTORISE QUE CE QUI EST SPECIFIE DANS LE REGLEMENT; et rein d autre.

Salut Gaby,

Effectivement je m'en souviens...

Mais si tu te rappelles, j'ai demandé si, sur base de ce raisonnement, comme il n'était rien spécifié dans le règlement, il était alors interdit de respirer pendant une séance de tir...

Le formateur s'en était sorti par une pirouette en expliquant qu'il fallait arrêter de respirer au moment de presser la détente...

**Ce à quoi je lui avais répondu que ce n'était pas une question de règlement mais bien de technique de tir
!!!**

Un règlement, c'est comme une loi : Ce qui n'est pas explicitement "cadré" est laissé à l'appréciation du citoyen/compétiteur.

Sauf, bien sûr des sources de danger ou d'infraction de sécurité...

Document communiqué en vertu de la loi du 11 décembre 1993 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi du 11 décembre 1993 sur l'accès à l'information.

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

JP. Je comprends mieux pourquoi j'arrive à te battre et pourquoi tu utilises de l'oxygène beer après le tir

Document communiqué en vertu de la loi du 11 décembre 1993 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi du 11 décembre 1993 sur l'accès à l'information.

lagaffe / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Citation

aimé

Ou, mais parfois ménage à 4 avec l'arbitre et la Sius qui déraile...
et c'est du vécu !

je ne dirai pas ou , mais ça déraile tj par moments , faut éteindre et relancer

Document communiqué en vertu de la loi du 11 décembre 1993 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi du 11 décembre 1993 sur l'accès à l'information.

lagaffe / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Citation

m14

JP. Je comprends mieux pourquoi j'arrive à te battre et pourquoi tu utilises de l'oxygène beer après le tir

oui , et comme l'oxygène est dilué dans un liquide doré , il en faut beaucoup ! magali a du boulot ;15

Document communiqué en vertu de la loi du 11 décembre 1993 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi du 11 décembre 1993 sur l'accès à l'information.

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

C'est qui Magali???? Une photo, s.v.p.

Document communiqué en vertu de la loi du 11 décembre 1993 sur l'accès à l'information.
Document communiqué en vertu de la loi du 11 décembre 1993 sur l'accès à l'information.

jpdjx / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Citation

lagaffe

Citation

m14

JP. Je comprends mieux pourquoi j'arrive à te battre et pourquoi tu utilises de l'oxygène beer après le tir

oui , et comme l oxygene est dilué dans un liquide doré , il en faut beaucoup ! magali a du boulot ;15

Ce n'est pas TA gali, ni MA gali...

C'est LA gali des membres du CTF !

Manu, tu es commissaire au CTF ou non ???

Tu ne connais pas ou tu ignores le "petit personnel" de la cafét' ???

Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to the Access to Information Act

GABY / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

exacte JPDJX .

tu nous avais encore sortit un truc dont toi seul a le secret.

c est vrais que tu l avais bien embeter avec cette question.

efin , il n y pas encore eux de mort du a oublit de respiration sur les pat de tir.

ENCORRE HEUREUX , vous vous imaginer etre reanimer par un arbitre apres chaque coup ou seance de tir.

ca va devenir plus que intime.

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

J.P. Les non-membres du CTF ne connaissent pas Magali, dont ma demande, question de les faire "baver" surtout lorsque elle est en "petite tenue"

Domage que nos arbitres ne soient pas aussi sexy(s). Ca éviterai bcp de frictions lors de l'application du règlement

La voici en... brune

jpdjx / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Citation

m14

Dommage que nos arbitres ne soient pas aussi sexy(s). Ca éviterai bcp de frictions lors de l'application du règlement

*Justement que si, il y en aurait...
Car la friction crée l'orgasme...euh...la fonction crée l'organe (Darwin)*

lagaffe / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

tes souhaits sont exhaussés manu !

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Elle est plus belle en brune

giacojp / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Moi non je prefere les blondes ,vous savez pourquoi hien !!!!!!!!!!!

jpdjx / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

...Et en chauve ???

Citation

Kalimèra / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Citation

jpdjx

...Et en chauve ???

Chauve qui peut (Os court !)

Win44 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Bonsoir à tous et toutes (blondes, brunes et),

Pour en revenir au règlement présenté, le seul en 22LR qui reprend la déformation des sacs d'au moins 6,4 mm est également celui qui interdit les sacs de moins de 12,7 mm d'épaisseur, qui n'autorise que du sable à l'intérieur des sacs, qui ne prévoit que des cibles à 50 m et qui ne décrit qu'une seule catégorie d'arme ne dépassant pas 14 Lbs (6,35 kg) : c'est la WBSF (World Benchrest Shooting Federation).

Encore plus étonnant, leur site officiel reprend les résultats des concours de 2007; pas de mise à jour depuis !?

Ce serait donc une approche responsable de nos représentants qu'ils tiennent compte de toutes ces informations et de vos desiderata en tant que tireurs afin que tous les investissements (de plusieurs centaines d'euros quand ce n'est pas plus ...) dans des supports et matériels divers que l'on avait acquis pour respecter les règlements "officiels" de nos différentes provinces, ne se retrouvent pas dans des nids à poussières et que les concours BR22 restent ouverts à tous les passionnés de tir de précision quels que soient leur arme et leur budget.

N'est-ce pas là le but même des disciplines alternatives ?

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quinze années et a été effectuée par Win44.

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Je relance ce post avec une question:

Quid du CN BR50 à Sprimont samedi prochain (5/9) comme indiqué dans le calendrier de la Fédé??? Si maintenu, quid des convocations????

Ma "bonne éducation" m'empêche d'autres commentaires!!!

—
—

jpdx / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Salut Manu,

En réponse à ta question sur FTBE, vois ci-dessous.

Je suppose que les convocations vont arriver incessamment.

L'URSTBf n'y est pour rien, ce sont les "nordistes" qui organisent...

@+

JP

----- Original Message -----

From: Georges Gilbert

To : Arbitres

Subject: Benchrest

Bonjour à tous,

A la demande de nos amis du nord, la rencontre du 5.09.2009 à Sprimont « Benchrest 50m RF » a été supprimée et remplacée par le 10.10.2009 au même endroit. Veuillez modifier vos agendas svp.

A+

Georges

L'URSTBf n'est pas responsable des erreurs de transmission.

m14 / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Merci J.P.

Si la Fédé nous lit: est-il possible de corriger la date sur votre site pour que les tireurs "non-forumistes" soient aussi au courant? Merci d'avance.

—
—

luc walgraeve / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

J'ai du mal à comprendre pourquoi votre Fédé ne reprends pas le règlement international du BR?

[www.fftir.org]

En plus les championnats du Monde vont se tirer a Volmeranges en 2011 cela serait sympa d'avoir un pays en + d'inscrit....Si besoin de contacts, je suis en relation avec un des responsables Français et excellent tireur de BR et 22 Hunter.

Pour info il y a un match 22 Hunter organisé dans le nord du côté de Dunkerque bientôt.

luc walgraeve / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)
[\[tirsportif.vraiforum.com\]](http://tirsportif.vraiforum.com) match oye plage 28-29 Novembre

giacojp / il y a quinze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Citation

m14

Merci J.P.

Si la Fédé nous lit: est-il possible de corriger la date sur votre site pour que les tireurs "non-forumistes" soient aussi au courant? Merci d'avance.

Ben oui Manu , j'ai pas pu etre present la derniere fois probleme de calendrier peut etre que maintenant je pourrai y participer !!!!!

Signature

giacojp / il y a quatorze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)
Pour finir il y a eu une finale BR 50 metres

Signature

jpdx / il y a quatorze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)
Ben oui, le 10 octobre...
Tu étais en vadrouille en Amazonie ???

Signature

giacojp / il y a quatorze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)
merde alors

Signature de giacojp

m14 / il y a quatorze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)
Le règlement () foirait un "peu, bcp, à la folie" -- c'est pas une excuse de mon mauvais classement -- mais... on avait un "super-gentil-passionné-compétent" contrôleur-armes.

Et j'ose le dire: il s'appelait JPDJX (pour ceux qui n'y étaient pas).

Signature de m14

giacojp / il y a quatorze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)
Pour 2010 y aura t'il une reglementation ? et comment l'avoir ?

Signature de giacojp

jpdjx / il y a quatorze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)
Wait and see, comme disent les chinois qui parlent l'espagnol.

En fait il faut attendre que les fédérations se mettent d'accord par-dessus le rideau de betteraves.

***Il est prévu un nouveau DTN (Directeur Technique National) et, s'il s'agit bien de celui dont j'ai entendu parler, il devrait y avoir un peu d'ordre l'an prochain.
Pour l'instant, motus.***

Signature de jpdjx

luc walgraeve / il y a quatorze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)
Vous allez avoir droit au sac arrière?

jpdjx / il y a quatorze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Citation

luc walgraeve

Vous allez avoir droit au sac arrière?

Tu veux dir un sac à dos ???
;19

Citation

giacojp / il y a quatorze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

Il faut que j'investisse alors dans un sac arriere , j'avais oublier que maintenant nous pouvions mettre un support arriere (dommage)

Citation

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: Règlement Belge pour le Bench-Rest](#)

ben , ca aide quand meme

Citation
